CÉGEP DE MATANE

Rapport annuel 2013-2014

Table des matières

4 Notre mission, nos valeurs et notre projet éducatif

5 Mot du président du conseil d'administration

7 Mot du directeur général

9 Planification stratégique : réalisations au Plan stratégique 2009-2014

26 Clientèle étudiante

30 Étoiles de la réussite

33 Code de déontologie

Photographie : Andrée-Anne Savoie, Virginie Tardif

Notre mission, nos valeurs et notre projet éducatif

Notre mission

Recevant ses mandats de l'État et répondant à la volonté du milieu régional, le Cégep de Matane est un établissement public d'enseignement supérieur de l'ordre collégial, où cohabitent harmonieusement la formation préuniversitaire et la formation technique, tant en formation initiale qu'en formation continue.

La mission première est d'offrir, dans un environnement stimulant, une formation de grande qualité qui répond aux besoins de sa clientèle jeune et adulte et aux exigences changeantes de la société, dans une perspective d'accessibilité, de réussite éducative et d'éducation continue.

La mission complémentaire est d'agir comme pôle d'excellence de la recherche et du développement en support au milieu et à la région, aux plans culturel, socio-économique, scientifique, technologique et environnemental, dans une perspective de développement régional.

Nos valeurs

Au sein de notre organisation, il importe de partager un certain nombre de valeurs servant de référence dans la manière d'assumer collectivement la mission. Puisées dans notre culture institutionnelle et adaptées aux préoccupations majeures d'aujourd'hui, voici les valeurs portées par le Plan stratégique 2009-2014 et devant inspirer la conduite des actions de tous et chacun au sein de l'organisation.

L'engagement

Cette valeur fait référence à l'attitude et à l'action de chaque membre du personnel qui met sa pensée, son énergie et sa profession au service de la mission et de la cause éducative au sein de l'organisation. L'engagement est à la fois moral et formel; il transparaît dans les interventions auprès de la clientèle et dans l'implication avec les autres collaborateurs.

La créativité

Cette valeur fait référence à la capacité de produire ou de faire apparaître des liens ou des modes d'organisation originaux et féconds. Elle fait appel au désir de chercher de nouvelles avenues et découvrir de nouvelles pistes, ce qui est essentiel dans le cadre d'un plan stratégique misant sur le développement.

L'ouverture

En lien avec la notion de partage, cette valeur fait référence à l'acceptation de la diversité et à la capacité d'accueil de l'altérité. Elle se manifeste notamment dans l'échange et la concertation, la collégialité intergénérationnelle, la communication et la transparence.

L'authenticité

Cette valeur développe chez la personne l'affirmation de soi, la sincérité et l'honnêteté. Elle contribue au respect de soi et à son épanouissement personnel et professionnel, dans un contexte où le respect des autres est également important. C'est ce qui donne tout le mérite d'être vrai.

L'équité

Déjà exprimée explicitement dans plusieurs documents officiels, cette valeur fait référence aux notions de justice, d'équivalence et d'impartialité dans le traitement des personnes ou des dossiers et dans l'accomplissement des actions. Elle est particulièrement importante dans une organisation où l'évaluation est omniprésente.

La rigueur

Cette valeur fait référence à la capacité de développer et de faire progresser des idées de manière logique et en tenant compte des faits. Dans la transmission de sa pensée et de son savoir, l'exactitude et la précision des informations ajoutent à la validité de l'argumentation. C'est tout aussi important entre collègues qu'auprès des étudiants.

Notre projet éducatif

En plus de former chaque étudiant dans un programme d'études correspondant à l'orientation professionnelle choisie, l'ordre collégial se doit formellement de contribuer à la formation intégrale de la personne. Le Cégep de Matane, pour mieux atteindre ce grand objectif, a énoncé dès 1995 les valeurs éducatives dominantes qui guideraient l'ensemble de ses agents éducatifs dans leurs contacts et leurs interventions auprès des étudiants. C'est le Projet éducatif, reflet d'un large consensus et inspirateur d'actions concrètes et multiples autour de trois grands axes : la communication et la maîtrise de la langue; la pensée autonome; le sens des responsabilités.

Mot du président du conseil d'administration

Photographie : Cégep de Matane

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel du Cégep de Matane faisant état de nos actions dans le cadre de notre planification stratégique 2009-2014. À sa lecture, vous découvrirez les principales réalisations ayant occupé notre communauté collégiale dans le contexte particulier d'un cégep de région confronté à la diminution constante du bassin démographique de son territoire naturel d'intervention et à des compressions budgétaires répétées. Comme tous les membres du conseil d'administration du collège, Monsieur le Ministre, vous saurez certainement apprécier le dynamisme et la créativité d'une équipe de personnes solidaires dans leur recherche de solutions porteuses de résultats pour l'avenir de leur institution d'enseignement supérieur et des services qu'elle offre à la population qu'elle dessert.

En cette cinquième et dernière année de la planification stratégique institutionnelle, les membres du conseil d'administration ont décidé d'orientations de développement, discuté les grands dossiers monopolisant l'attention des membres de l'organisation et adopté différentes résolutions engageant notre communauté collégiale sur les chemins lui permettant de concrétiser sa mission d'éducation et de développement. C'est ainsi que nous avons constaté, approuvé et soutenu la progression de dossiers porteurs liés aux grands enjeux de l'établissement et notamment la poursuite de notre avancée en formation à distance et la confirmation de notre expertise dans ce créneau porteur; le développement de nos marchés au Québec et en France; la confirmation de notre pôle d'excellence en recherche et en formation dans le domaine de l'imagerie numérique; la recherche active de logements étudiants de proximité; le déploiement d'une offre de formation plus soutenue et pérenne en Haute-Gaspésie et dans La Matapédia; l'intégration d'un troisième cégep au sein de Groupe Collegia; l'importance accordée à la création d'un milieu d'études stimulant et vivant et la mise en place d'un train de mesures efficaces dans l'accompagnement de nos étudiants vers la réussite.

En parallèle à ces travaux, la table du conseil s'est également penchée sur de nombreux dossiers à caractère administratif, pédagogique et financier. Mais les dossiers majeurs du conseil furent sans nul doute la sélection d'un nouveau directeur général de l'établissement et l'avis transmis au directeur des études relativement au renouvellement de son mandat. Deux opérations majeures pour l'établissement initiées simultanément en septembre 2013. Lors de sa rencontre de février, le conseil d'administration a prolongé de dix-huit mois le mandat du directeur des études, monsieur Louis Poirier. Le processus de sélection du directeur général a pris fin lors de notre réunion extraordinaire de mai 2014 où nous avons embauché monsieur Rémi Massé qui a entrepris un mandat de cinq ans le 2 juin suivant.

Monsieur le Ministre, la table du conseil a adopté les bilans de l'année précédente ainsi que les objectifs de travail annuels du directeur général et du directeur des Services éducatifs dans le cadre de la planification stratégique de l'institution d'enseignement. Nous avons réalisé les mêmes opérations pour la Commission des études au sein de laquelle nous avons nommé de nouveaux membres.
Les travaux du conseil ont aussi porté sur l'abrogation de la Politique sur l'usage du tabac et la protection des non-fumeurs ainsi que la révision de trois politiques et d'un règlement, soit la Politique relative à la sollicitation et à la commandite, la Politique institutionnelle pour contrer le harcèlement et la violence et la Politique de gestion des programmes d'études ainsi que le Règlement relatif aux conditions de vie au Cégep de Matane.

De nombreux dossiers touchant l'essence même d'une institution collégiale ont évidemment été traités par les membres du conseil d'administration. C'est ainsi que nous avons décerné de nombreuses attestations d'études collégiales (AEC) et recommandé à votre attention la délivrance de diplômes d'études collégiales (DEC) qui couronnent les efforts et la réussite de nos étudiants. Nous avons également accepté le bilan du Plan institutionnel d'accès à la réussite et à la diplomation, le plan annuel d'évaluation des programmes, le rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines offert à Matane et à Amqui, le devis du cours d'histoire obligatoire, les modifications proposées aux devis du DEC Photographie et de l'AEC Conseiller en sécurité financière ainsi que le devis d'un programme novateur et unique au Québec, l'AEC de spécialisation Capture de mouvements. Et c'est avec beaucoup de satisfaction que les membres du conseil ont accueilli deux agréables nouvelles, soit de l'obtention de l'autorisation d'offrir sur une base permanente le programme Techniques de réadaptation physique et l'autorisation d'offrir en collaboration avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles le tout nouveau programme Administration générale.

Au plan financier, la table du conseil s'est préoccupée en cours d'année du suivi de nombreux dossiers, dont principalement l'adoption du budget de fonctionnement 2013-2014 révisé, du budget du fonds d'investissement 2013-2014 révisé, du régime d'emprunt à long terme ainsi qu'un emprunt à court terme pour financer un projet d'efficacité énergétique. Nous avons aussi adopté le rapport annuel ainsi que le rapport financier 2012-2013 du collège et reconduit le contrat de vérification externe à la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

D'autres dossiers à caractère plus administratif ont également été soumis à l'attention des membres du conseil d'administration. Ainsi, nous avons accordé notre appui à la construction d'une troisième résidence privée de 24 places sur des terrains adjacents à ceux du cégep et confié au Centre collégial de services regroupés (CCSR) le mandat d'achats d'équipements informatiques nous permettant ainsi de bénéficier d'économies substantielles. Offrir une formation de pointe et de qualité exige aussi une mise à jour des espaces dédiés à l'enseignement. C'est pourquoi nous avons accepté les plans de réfection des espaces dédiés à l'enseignement des programmes de Tourisme et de Soins infirmiers. Les travaux débutés en mars seront terminés pour la rentrée d'automne 2014.

Enfin, Monsieur le Ministre, les membres du conseil d'administration ont autorisé la direction du cégep à vous soumettre une nouvelle demande de reconnaissance de centre collégial de transfert de technologie (CCTT) pour son Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) dans le cadre d'un nouveau concours annoncé par votre ministère en février dernier.

À titre de président du conseil d'administration du Cégep de Matane, j'éprouve une très grande satisfaction à vous soumettre ce rapport annuel, Monsieur le Ministre. Il témoigne du dynamisme de ce grand cégep de petite taille et du rôle qu'il joue annuellement au développement éducatif, social, culturel, sportif et économique de son milieu.

Guy Desjardins
Président du conseil d'administration

Photographie : Mario Lévesque

Mot du directeur général

Photographie : Boris Plique

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'ai entrepris mon mandat à la direction générale du Cégep de Matane le 2 juin dernier. Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des membres d'une communauté collégiale dynamique et de lier connaissance avec des personnes professionnelles, engagées et passionnées. Des gens qui ont le goût de se dépasser pour faire du Cégep de Matane le meilleur établissement où poursuivre et réussir ses études collégiales.

Depuis mon entrée en fonction, Monsieur le Président, j'ai pu constater que l'étudiant est au centre des préoccupations de notre communauté. Lors de ses premiers contacts avec le cégep, le futur étudiant est informé efficacement et soutenu dans ses démarches d'admission et de recherche de logement lorsqu'il provient de l'extérieur de La Matanie. Dès son arrivée, le nouvel étudiant bénéficie de stratégies d'intégration, de notre pédagogie de la première session ainsi que de toutes les mesures d'aide et d'accompagnement qui le guideront vers sa réussite. La relation de proximité avec ses enseignants, la facilité d'accès aux services, la chaleur et la convivialité des rapports avec chacun contribuent à créer l'atmosphère unique d'un cégep aux dimensions humaines et d'un environnement propice aux études et à l'obtention de son diplôme d'études collégiales.

C'est donc avec plaisir, Monsieur le Président, que je vous soumets le rapport d'activités du Cégep de Matane pour l'année 2013-2014. À sa lecture, vous constaterez les réalisations qui s'inscrivent dans la planification stratégique institutionnelle 2009-2014 afin de bien positionner notre institution d'enseignement supérieur et ses programmes de formation, d'instaurer des stratégies et des mesures d'accentuation de la réussite étudiante, de soutenir le développement de notre région, de se doter des ressources organisationnelles essentielles à la concrétisation de notre mission et de développer la recherche au sein de nos programmes d'études.

Monsieur le Président, notre communauté collégiale est confrontée à des défis financiers importants. Le Cégep de Matane a subi six compressions totalisant plus d'un million de dollars au cours des quatre dernières années. Plus que jamais, nous devrons nous mobiliser et faire preuve de créativité afin d'imaginer des solutions innovantes nous permettant de poursuivre le développement de notre institution collégiale et d'assurer la pérennité de notre offre de services à la population de notre milieu.

Rémi Massé
Directeur général

Photographie : Marc-André Maheu, Mélissa Otis

Les membres du conseil d'administration 13-14

- Emery Béland, directeur général - Président du comité exécutif
- Louis Poirier, directeur des études - Membre du comité exécutif
- Guy Desjardins, représentant des parents
  Président du ca et membre du comité exécutif
- Annie Fournier, représentante des diplômés
  Vice-présidente du ca et membre du comité exécutif
- Thérèse Sagna, représentante socioéconomique
  Membre du comité exécutif
- Brigitte Desrosiers, représentante socioéconomique
- Poste vacant, membre d'Emploi-Québec
- Denise Richard, représentante des professionnels
- Marie-Noël Bouffard, représentante du personnel de soutien
- Steve Côté, représentant des enseignants
- Jean-Michel Simard, représentant des enseignants
- Maryse Desjardins, représentante des commissions scolaires
- Gaétan Myre, représentant des entreprises
- Poste vacant, représentant des entreprises
- Jacques Lévesque, représentant des diplômés
- Jessica Toucoula, représentante des étudiants
- Poste vacant, représentante des étudiants
- Julie Ouellet, représentante des parents
- Alain Caron, membre des institutions d'enseignement universitaire

Les membres de la commission des études 13-14

- Louis Poirier, directeur des études - Président
- Jérôme Forget, cadre nommé par le conseil - Responsable de programmes
- Jean-Paul Lévesque, professionnel nommé par le conseil – Responsable de programmes
- Denise Richard, professionnelle nommée par le conseil - Responsable de programmes
- Philippe Leblanc, enseignant nommé par le conseil – Formation générale
- Étienne Du Berger, enseignant nommé par le conseil - Secteur technique - Coordonnateur
- Roch Nadeau, enseignant nommé par le conseil – Secteur technique - CMÉC
- Madone Lévesque, enseignante nommée par le conseil - Secteur préuniversitaire
- Danièle Noël, enseignante nommée par le conseil – Secteur technique - Coordonnatrice
- Louis Ruelland, représentant du personnel de soutien technique nommé par le conseil
- François-Nicolas Dionne, enseignant élu par ses pairs – Secteur technique - Coordonnateur
- Mario Lévesque, enseignant élu par ses pairs – Secteur préuniversitaire
- Catherine Boucher, professionnelle élue par ses pairs
- Julie Bérubé, professionnelle élue par ses pairs - Formation continue
- Vacant, étudiant nommé par son association – Secteur technique
- Vacant, étudiant nommé par son association – Secteur préuniversitaire

Planification stratégique

Réalisations au plan stratégique 2009-2014

Notre Plan stratégique est un formidable outil de gestion qui guide nos décisions et nos actions dans l'accomplissement de notre mission d'offrir une formation de qualité et de contribuer au développement de notre milieu aux plans éducatif, culturel, socioéconomique, scientifique, technologique et environnemental. Cinq enjeux définis en réponse aux attentes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie, de la société québécoise et du milieu régional encadrent nos interventions. Chaque enjeu est présenté avec son orientation et les objectifs stratégiques sous-jacents.Pour chaque objectif, nous décrivons l'état d'avancement de nos réalisations au terme de l'année 2013-2014.

	Enjeux				
	Le positionnement stratégique institutionnel	**La réussite**	**Le soutien au développement local et régional**	**Les ressources de l'organisation**	**La recherche et le développement**
Orientations	Poursuite du positionnement stratégique institutionnel en fonction d'une plus grande attraction de clientèle étudiante, tant au secteur de la formation initiale qu'à celui de la formation continue.	Développement de stratégies et d'outils performants dans le cadre de la mise en œuvre concertée des plans de réussite annuels et triennaux.	Poursuite du mandat de soutien au développement local et régional, particulièrement aux plans socioéconomique et culturel.	Primauté au développement et au mieux-être des ressources humaines de l'organisation dans un environnement professionnel en forte mutation.	Concentration des efforts de recherche et de développement de façon à caractériser nos expertises et en réinvestir les fruits dans notre offre de formation, dans la prestation des services et dans le réseau économique régional.
Objectifs	Actualiser le positionnement stratégique des programmes d'études en accordant une attention particulière à ceux pour lesquels des difficultés sont prévisibles.	Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'amélioration de la réussite 2008-2011 en accordant une attention particulière aux outils d'analyse et d'accompagnement.	Contribuer à créer un environnement favorable à l'accueil d'entreprises dans les domaines d'expertise développés au cégep.	Créer un environnement qui favorise la communication, le fonctionnement en équipe et la reconnaissance de la contribution des pairs.	Mener à terme le projet d'un centre collégial spécialisé dans la création et les applications technologiques du divertissement numérique en tant que projet phare du cégep et du milieu.
	Développer de nouvelles avenues de formation, tant au niveau des produits que des modes d'enseignement, en réponse à des besoins clairement ciblés. Intégrer dans les pratiques les concepts du développement durable à transposer dans notre environnement.	Mettre en œuvre dès l'automne 2011 un nouveau Plan triennal qui prenne en compte les résultats qualitatifs et quantitatifs du précédent plan.	Poursuivre aux plans national et international les stratégies d'intervention pouvant entraîner des retombées significatives pour le cégep et pour le milieu régional. Soutenir le CMÉC dans l'implantation et la réalisation de son plan stratégique de développement.	Assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace de tous les volets du Programme de développement professionnel.	Assurer la R&D pédagogique et disciplinaire de manière à maximiser la qualité de l'offre de formation.

Enjeu 1
Le positionnement stratégique institutionnel

Orientation
Poursuite du positionnement stratégique institutionnel en fonction d'une plus grande attraction de clientèle étudiante, tant au secteur de la formation initiale qu'à celui de la formation continue

Notre planification stratégique institutionnelle 2009-2014 témoigne de la priorité que nous accordons à répondre aux besoins de la population de notre région. L'année 2013-2014 le démontre fort bien avec la croissance de notre offre de formation à la population, l'accentuation de son déploiement en formation à distance et l'augmentation de notre clientèle étudiante.

Nous avons accueilli le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à notre Centre de la Haute-Gaspésie situé à Sainte-Anne-des-Monts en août 2013. Lors de cette visite, le ministre a annoncé une subvention de 360 000 $ sur une période de cinq ans afin de déployer l'offre de formation collégiale en téléenseignement en Haute-Gaspésie. Au printemps suivant, la direction du cégep était particulièrement fière d'inaugurer le Centre de la Haute-Gaspésie et de proposer au milieu haut-gaspésien cinq diplômes d'études collégiales (DEC) accessibles via la formation à distance.

À l'automne 2013, le ministre a confirmé le devis du nouveau programme Administration générale tout en autorisant quatre collèges publics à offrir le programme. Nous avons entrepris avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles la conception du devis d'implantation local avec l'objectif d'offrir ce premier programme élaboré en trois modules à compter de l'automne 2015.

Après l'obtention d'une autorisation provisoire d'offrir le diplôme d'études collégiales Techniques de réadaptation physique au Centre matapédien d'études collégiales, le cégep a obtenu en février l'autorisation d'offrir le programme sur une base permanente. L'ajout de ce programme unique dans tout l'Est-du-Québec renforce le rôle du CMEC dans son milieu, contribue à sa pérennité, consolide la tâche d'enseignants et permet de conserver localement une main-d'œuvre spécialisée.

Le Consortium des services de formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles et du Cégep de Matane, Groupe Collegia, a accueilli un troisième partenaire le 1er juillet 2013, le Service de la formation continue du Cégep de Rivière-du-Loup. L'élargissement de ce partenariat aura permis à Groupe Collegia d'agrandir son marché et d'accroître son expertise dans des secteurs complémentaires.

Par ailleurs, Groupe Collegia a collaboré avec le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) et l'équipe programme en Animation 3D et synthèse d'images afin d'élaborer une attestation d'études collégiales (AEC) de spécialisation unique au Québec : Capture de mouvements.

Nos activités de communication, de recrutement et de fidélisation ont généré des résultats fort intéressants au Québec et à l'étranger. La tenue d'une première Journée portes ouvertes le dernier samedi de novembre a mobilisé l'ensemble de la communauté collégiale et nous a permis d'accueillir un grand nombre de candidats de l'extérieur de la région accompagnés de leurs parents et d'ainsi les conforter dans leur choix de programme et d'établissement.

Photographie : Andrée-Anne Savoie

Photographie : Hugo Rodriguez

L'intensification de nos interventions dans un contexte de diminution démographique de notre bassin naturel d'intervention a permis au cégep de stabiliser sa clientèle en formation initiale. Au 20 septembre 2013, le Cégep de Matane accueillait 682 étudiants, soit 592 à Matane et 90 su sein de ses programmes offerts au CMEC. À l'automne 2014, nous attendions 796 étudiants en formation initiale, soit 696 à Matane et à Sainte-Anne-des-Monts, et 100 dans nos programmes offerts à Amqui. Parmi les 696 étudiants attendus à Matane et à Sainte-Anne-des-Monts pour la session d'automne 2014, 226 (32 %) provenaient de la MRC de La Matanie et 470 (68 %) de l'extérieur de la région, notamment 273 (40 %) des autres régions du Québec et 197 (28 %) de l'étranger.

Les efforts consentis depuis une dizaine d'années pour développer le marché français nous ont permis de conclure une cinquantaine de partenariats avec des académies, des instituts universitaires de technologie (IUT) et des lycées français, facilitant ainsi la mise en place de cinq projets de mobilité et l'accueil d'étudiants pour trois ans au sein de nos différents programmes techniques. Au cours de ces dix années, le cégep a internationalisé sa formation, développé la mobilité étudiante et enseignante, exporté son savoir-faire à l'international tout en devenant un cégep ouvert sur le monde et l'accueil d'étudiants étrangers.

Accueillir plus d'étudiants de l'extérieur de La Matanie génère des retombées intéressantes pour le cégep et l'économie régionale, mais également une croissance importante des besoins entourant leur accueil et leur placement ainsi qu'un accroissement important de la demande pour du logement étudiant de proximité. En collaboration avec ses partenaires socioéconomiques du milieu, notamment la MRC de La Matanie et la SADC de la région de Matane, le cégep a contribué à mettre en place le Service d'accueil des nouveaux arrivants en Matanie (SANAM) et intéressé un promoteur privé à construire une troisième résidence sur des terrains voisins du cégep.

Le développement durable

À titre d'Établissement Vert Brundtland et Cégep Vert, nous avons adopté au fil des ans un mode de gestion davantage tourné vers le développement durable et la protection de l'environnement, tout en intégrant cette préoccupation à l'enseignement que nous offrons à notre population étudiante. Au cours de la dernière année, nous avons confié à la firme Ameresco Canada un mandat de réduction et d'optimisation de notre consommation d'eau et d'énergie, de même que l'amélioration de la qualité de l'air et de la fiabilité des systèmes de ventilation. Un volet de la démarche est consacré à la sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement, à une utilisation rationnelle de l'énergie et au développement durable.

Et au cours de la dernière année, le Comité d'action et de concertation en environnement a animé plusieurs activités de sensibilisation et de formation, effectué un suivi de la gestion des matières résiduelles et un bilan de la consommation d'énergie. L'ensemble de ses activités a ainsi permis au collège de maintenir son accréditation cégep vert de niveau 1.

Photographie : Amy Turgeon, Ariane Bordeleau, William Gagné

Enjeu 2
La réussite

Orientation
Développement de stratégies et d'outils performants dans le cadre de la mise en œuvre concertée des plans de réussite annuels et triennaux.

Notre Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation 2011-2014 (PIARD) s'articule autour de trois enjeux fondamentaux - la maîtrise de la langue, l'adaptation aux études collégiales et la persévérance aux études - et de la pierre d'assise de la réussite : l'engagement étudiant.

Un certain nombre de constats ont soutenu la planification de l'aide à la réussite offerte à tous. Ainsi, les parcours de réussite sont souvent distincts selon le profil de l'étudiant, ses antécédents scolaires et son degré de motivation. Depuis quelques années, les étudiants que nous accueillons ont changé. Ils sont issus de la réforme du secondaire, ils proviennent d'autres pays ou encore ils sont adultes et effectuent un retour aux études.

- Les activités d'apprentissage scolaire et les activités de vie étudiante concourent à l'atteinte de la réussite.
- La promotion de la culture institutionnelle de réussite se traduit dans les gestes quotidiens auprès des étudiants.
- La valorisation d'une approche concertée des intervenants s'inspire de l'approche-programme.
- Le suivi personnalisé des étudiants est une caractéristique fondamentale de notre agir collectif.

Le plan institutionnel de la réussite a été divisé en trois grands chantiers. Les mesures d'aide existantes et l'élaboration de nouvelles. L'engagement de l'étudiant vers sa réussite. Et l'identification des engagements du cégep relativement à l'accueil des étudiants.

La réussite de chaque étudiant est une responsabilité qui doit être partagée par tous les agents éducatifs de l'institution qui créent un contexte et les conditions favorables à l'atteinte de la réussite. Toutefois, l'étudiant demeure l'artisan et le premier responsable de sa réussite. C'est ainsi que huit principes ont été retenus afin de servir à l'appréciation de notre plan institutionnel de la réussite :

- La réussite scolaire et la réussite éducative forment un tout indissociable.
- L'étudiant est le principal artisan de sa réussite.
- L'établissement de relations significatives entre chaque étudiant et les membres du personnel, particulièrement les étudiants, est un gage de réussite.
- Le développement d'un sentiment d'appartenance au programme et à l'établissement s'avère une condition d'engagement dans les études.

Les mesures d'aide

Notre plan de la réussite comporte maintenant dix mesures d'aide intimement reliées aux enjeux du plan et classées en trois catégories. Les mesures réglementaires réfèrent au Règlement sur les conditions d'admission et la réussite scolaire. Les mesures d'accompagnement imposées aux étudiants. Et les mesures outils que tous les étudiants sont invités à utiliser. Toutes ces mesures ont été appliquées au cours de la dernière année.

Le comité d'élaboration du PIARD avait accordé une priorité sans équivoque à la mise en place de mesures d'aide qui prenaient la relève du travail d'encadrement des enseignants en classe dès que les difficultés éprouvées par les étudiants dépassaient le champ de compétence des enseignants. Il demandait aussi à ce que les mesures soient décrites de façon univoque. Toutes les mesures ont donc été réécrites. La concertation nécessaire et l'objectif d'une compréhension

commune ont fait en sorte qu'il a été nécessaire de prendre plus de temps pour accomplir le travail. La production d'un cadre d'élaboration des mesures nous a permis de standardise la présentation et de décrire les responsabilités et rôles de chacun des intervenants. Ce cadre oblige aussi à décrire les indicateurs et données nécessaires à l'évaluation et aux suivis.

- Mesures réglementaires
  - Encadrement des étudiants avec des échecs à plus d'un cours, mais à moins de 50 % des cours auxquels ils étaient inscrits à la session précédente
  - Encadrement des étudiants avec des échecs répétitifs au même cours
  - Contrat de réussite
  - Cours de renforcement en français 601-012-50
- Mesures d'accompagnement
  - Pédagogie de première session
  - Suivi au bulletin de mi-session
- Mesures outils
  - Tutorat par les pairs
  - Accompagnement individualisé au Centre d'aide en français
  - Atelier sur les techniques d'apprentissage
  - Soutien à la reprise de l'épreuve uniforme de langue française (EULF)

L'engagement

Rappelons que la consultation menée à l'automne 2011 auprès du personnel et des étudiants ainsi que la journée pédagogique tenue sur le sujet en janvier 2012 ont été très bénéfiques sur le plan de la compréhension commune de la nature et des conditions de l'engagement des étudiants et de l'institution. C'est ainsi qu'à l'automne 2012, la Direction des services éducatifs a décidé de mettre en veilleuse ce chantier pour concentrer les ressources sur l'élaboration, la validation et l'application des mesures d'aide. Même si les travaux ont été retardés, l'engagement étudiant demeure au centre des préoccupations des actions pour la réussite.

La Charte d'accueil

Ce chantier n'a pas véritablement débuté. Il est intimement lié à celui de l'engagement. L'accueil, tel que conçu ici, va bien au-delà de l'accueil de la rentrée étudiante en début d'année scolaire. Nous nous référons à l'accueil au quotidien au fil des diverses activités, dans la manière de s'engager auprès des étudiants. La définition de l'engagement du collège n'a pas à se retrouver dans une charte, mais gagnera à être décrite pour assurer la bonne compréhension du rôle de chacun.

L'atteinte des objectifs fixés au plan de la réussite

Nous avons identifié trois indicateurs nous permettant d'observer la progression du taux de réussite de nos étudiants. Il s'agit du taux de réussite des cours de la première session, du taux de réinscription au collège à la session 3 et du taux de diplomation deux ans après la durée prévue.

Indicateurs de réussite

Indicateur 1 : taux de réussite des cours de la première session (TDR)			
	Moyenne de 10 cohortes A-2004 à A-2012	**A-2013**	**Cibles**
Préuniversitaire et technique			
- TDR = 81 % - 100 %	79,2 %	82,4 %	80,7 %

Indicateur 2 : taux de réinscription au collège à la session 3			
	Moyenne de 9 cohortes A-2004 à A-2012	**A-2012**	**Cibles**
Préuniversitaire et technique			
- MC-TP	73,6 %	79,8 %	75 %

Indicateur 3 : taux de diplomation 2 ans après la durée prévue			
	Moyenne de 5 cohortes A-2004 à A-2008	**A-2008**	**Cibles**
Cohorte ciblée Cohorte observable en 2014			A-2013 A-2009
Préuniversitaire			
- MC-MP	63 %	55,7 %	70 %
Technique			
- MC-MP	43 %	39,1 %	50 %

Légende : TDR : taux de réussite
MC : même collège
MP : même programme
TC : tous les collèges
TP : tous les programmes

Photographie : Boris Plique, Fanny Hedin, Thibaut Ketterer

En périphérie de l'application du PIARD, nous avons réalisé des activités d'animation pédagogique ciblant l'amélioration des pratiques en matière d'évaluation des apprentissages et notamment du français. Nous avons également testé une façon d'analyser les plans d'études lors de l'évaluation du programme de Sciences humaines. Ce nouveau modèle servira de base à la définition d'un processus formel d'analyse et de rétroaction sur les plans d'études. Par ailleurs, trois comités de programme ont entrepris de réviser et d'améliorer leur épreuve synthèse de programme.

En 2013-2014, une quinzaine d'enseignants ont poursuivi leur perfectionnement au sein du microprogramme de 2e cycle en insertion professionnelle en enseignement collégial (MIPEC) de l'Université de Sherbrooke.

D'autre part, le cégep a entériné en décembre 2012 puis entrepris l'implantation d'un plan de santé et de sécurité au travail touchant tous les ateliers où il se fait de l'enseignement. À ce jour, la plupart des correctifs ont été apportés.

La Direction des services éducatifs a poursuivi ses travaux visant la mise à jour et la standardisation des pratiques dans l'organisation des stages. Les protocoles d'entente et autres documents ont été standardisés, révisés et transmis aux enseignants coordonnateurs de stages.

Et nous avons également révisé la politique de gestion des programmes d'études dont la nouvelle mouture a été adoptée par le conseil d'administration de juin 2014.

ACTIVITÉS RÉALISÉES POUR LES PROGRAMMES CONDUISANT À DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES

La promotion des programmes conduisant à des carrières scientifiques fait toujours partie de nos préoccupations. Voici la liste des activités réalisées au cours de la dernière année.

- Le projet Terre et Mer réalisé à l'automne 2013 par les étudiants en Sciences de la nature
- La tournée des entreprises du secteur informatique organisée par le programme Informatique dans la région de Québec
- La participation des étudiants de Sciences au Forum Science, Recherche et société tenu à l'automne 2013
- La sortie dédiée à la préservation des milieux naturels en Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- La conférence de Mario Cyr sur la photographie sous-marine
- L'activité de sensibilisation aux bienfaits d'une diète réduite ou sans viande pour l'environnement et la santé organisée à l'intention de la communauté par les étudiants en Sciences et en Soins infirmiers
- L'exposition d'œuvres d'étudiants sur le thème de l'eau et de l'énergie dans le cadre des activités de valorisation de la langue
- Stands d'information sur la conservation de l'eau et de l'énergie

Photographie : Valérie Roux, Vanessa Gauthier

- Présentation du projet d'efficacité énergétique du collège
- Forum d'échanges sur l'exploration pétrolière avec Bernard Landry, ex premier ministre du Québec, et André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- Visite du lieu d'enfouissement technique et de l'écocentre de Matane par les étudiants de Sciences humaines dans le cadre d'un cours de Géographie

ACTIVITÉS RÉALISÉES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Nous avons poursuivi notre projet Fais triper tes neurones! en investissant 18 158 $ dans l'organisation d'activités favorisant l'adoption de saines habitudes de vie chez les étudiants :

- Activités régulières des équipes sportives intercollégiales Les Capitaines en soccer extérieur mixte division 3, en cross-country mixte et en volleyball féminin
- Journée de défis interprogrammes incluant des activités physiques, d'habiletés et d'agilité; des randonnées pédestres dans le parc de la Gaspésie et des descentes de la rivière Cap-Chat en kayak
- Organisation de différentes activités de plein air récréatives et enrichissantes
- Partenariat avec le Club de ski de fond pour l'accès gratuit aux pistes
- Service de location de vélos
- Achat de vélos pour le service de location
- Accès au Centre d'activité physique à taux préférentiel avec prêt d'équipements sportifs gratuit
- Accès au gymnase pour la pratique du volleyball, du soccer, du badminton, du basketball et du hockey-boule
- Accès aux infrastructures sportives municipales pour la pratique du hockey, du tennis, de la natation, du soccer et du ski
- Semaine d'activités carnavalesques avec activités telles que les Olympiades de la vie active, le clair de lune en raquettes et une rencontre de hockey opposant le personnel aux étudiants
- Journée de promotion de la santé
- Ateliers de cuisine et affichage de trucs de cuisine en résidence
- Création d'une banque alimentaire
- Périodes libres du mardi et du mercredi pour la pratique d'activités
- Offre de journées de ski à rabais dans les stations de la région
- Offre de cours d'autodéfense gratuits
- Offre de cours d'initiation au kitesurf
- Activités de sensibilisation à la surconsommation de boissons énergétiques
- Journée de prévention sur les abus organisée en collaboration avec les étudiants de Soins infirmiers

Photographie : David Béland, Mégane Lestienne, Shannon Creach

Enjeu 3
Le soutien au développement local et régional

Orientation
Poursuite du mandat de soutien au développement local et régional, particulièrement aux plans socioéconomique et culturel, annuels et triennaux.

Depuis plusieurs années, le cégep est associé de près au comité Persévérance scolaire de La Matanie. Au cours de la dernière année, le comité a organisé une tournée de sensibilisation avec Samajam au cégep et dans toutes les écoles de La Matanie dans le cadre des journées de la persévérance en plus de tenir une campagne de sensibilisation auprès des entreprises.

Nous avons tissé des liens plus étroits avec nos partenaires culturels régionaux en siégeant aux conseils d'administration du Théâtre des Grands vents et du diffuseur culturel Kaméléart. Tout en permettant une meilleure synergie, cette collaboration facilite la création de partenariats pour l'organisation d'activités culturelles. Notre collaboration à l'événement Photo + Arts PHOS en lien avec trois de nos programmes en est un bel exemple.

Et, comme chaque année, la vitalité socioculturelle du cégep s'est traduite via le succès de la Finale locale de Cégeps en spectacle, la compétition Anijam, les présentations de fin d'études de nos programmes, les expositions de nos étudiants et professeurs artistes de même que de multiples conférences sur des sujets très diversifiés.

Centre matapédien d'études collégiales

Le développement de l'offre de formation a grandement occupé la petite équipe du Centre matapédien d'études collégiales (CMEC) au cours de la dernière année en collaboration avec ses deux cégeps parrains, le Cégep de Matane et le Cégep de Rimouski. Et tous ces efforts ont été couronnés de succès! Ainsi, nous avons obtenu d'offrir le programme Techniques de réadaptation physique sur une base permanente. Les allocations attachées à cette bonne nouvelle suivront et permettront l'acquisition de nouveaux équipements ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces au sein du centre afin de compléter l'implantation du programme. Le Cégep de Rimouski a quant à lui dédoublé à Amqui l'offre de son programme Gestion de commerce en remplacement du programme Techniques de comptabilité et de gestion qui ne réussissait plus à attirer un nombre suffisant de candidats. Et une salle de classe dédiée au téléenseignement a été installée en prévision de l'offre de programmes en collaboration avec les cégeps parrains du centre.

Du côté de la formation continue, le CMEC a offert une AEC en Éducation à l'enfance en collaboration avec le Cégep de Rimouski, ce qui a permis d'expérimenter la formation à distance avec des étudiants sur deux sites. Enfin, le DEC en Soins infirmiers pour infirmières et infirmiers auxiliaires sera offert en collaboration avec le CSSS de La Matapédia à l'automne 2015.

Au plan pédagogique, l'élaboration du devis d'implantation du programme Gestion de commerce, les activités d'aide à la réussite, le maintien du centre d'aide en français et de l'aide en anglais, l'instauration d'aide en physique et la rédaction d'un plan d'action en Sciences humaines consécutivement à l'évaluation du programme ont principalement occupé nos pédagogues.

La vie étudiante du CMEC est toujours très dynamique. Citons en exemple le séjour de familiarisation avec l'entrepreneuriat coopératif au Pérou organisé par le Club entrepreneur, la Semaine des sciences organisée par le Département de Sciences de la nature, les conférences offertes aux étudiants et les visites de sites particuliers en Sciences humaines.

D'autre part, nous souhaitons souligner les résultats obtenus par l'équipe de bénévoles de la Fondation du CMEC qui ont encore une fois dépassé les objectifs de leur dernière campagne de financement en amassant 34 555 $.

Centre de formation collégiale de la Haute-Gaspésie

En août 2013, nous avons accueilli le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à notre Centre de la Haute-Gaspésie situé à Sainte-Anne-des-Monts. Lors de cette visite, le ministre a annoncé une subvention de 360 000 $ sur une période de cinq ans afin de déployer l'offre de formation collégiale en téléenseignement en Haute-Gaspésie ainsi qu'une allocation de 28 000 $ pour les applications pédagogiques liées aux technologies de l'information et de la communication.

Au printemps suivant, la direction du cégep était particulièrement fière d'inaugurer le Centre de la Haute-Gaspésie et de proposer au milieu haut-gaspésien cinq diplômes d'études collégiales (DEC), sept attestations d'études collégiales (AEC) et Tremplin DEC pour la rentrée d'automne 2014.

La rénovation des espaces occupés par le centre, l'installation de deux salles de téléenseignement et l'aménagement d'une salle de pause pour les étudiants aura nécessité un investissement de plus de 200 000 $.

La concrétisation de ce projet novateur, qui répond à un réel besoin d'accessibilité à la formation collégiale pour la population, a été possible à la suite d'une mobilisation sans précédent du milieu et à la collaboration de partenaires comme la CRÉ de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la MRC de la Haute-Gaspésie, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le CSSS de la Haute-Gaspésie et la Commission scolaire des Chic-Chocs.

Groupe Collegia

Le Consortium des services de formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles et du Cégep de Matane, Groupe Collegia, a accueilli un troisième partenaire le 1er juillet 2013, le Service de la formation continue du Cégep de Rivière-du-Loup. L'élargissement de ce partenariat aura permis à Groupe Collegia d'agrandir son marché et d'accroître son expertise dans des secteurs complémentaires.

Photographie : Dorothy Lachance, Geneviève Bélanger

Par ailleurs, Groupe Collegia a collaboré avec le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) et l'équipe programme en Animation 3D et synthèse d'images afin d'élaborer une attestation d'études collégiales (AEC) de spécialisation unique au Québec : Capture de mouvements. De la fin mai à la mi-juillet, quinze étudiants ont entrepris et complété cette formation de 275 heures leur permettant d'acquérir des compétences spécialisées dans un créneau novateur et porteur de l'imagerie numérique.

En coopération internationale, Groupe Collegia a signé une deuxième entente avec la compagnie marocaine Managem afin d'accompagner l'équipe de pédagogues de son centre de formation dans la mise en œuvre de programmes élaborés selon l'approche par compétences. Les démarches initiées en 2012-2013 avec une entreprise d'imagerie numérique en vue de délocaliser une AEC en jeu vidéo en Malaisie se sont poursuivies en 2013-2014.

Notre Service de formation continue a offert plus d'une quinzaine de programmes de formation, dont une majorité en utilisant la formation à distance. Il a également positionné son offre de formation aux entreprises sur ce marché prometteur où nous avons développé une expertise fort enviable avec toutes les formules de formation à distance.

En 2013-2014, Groupe Collegia secteur Matane a accueilli plus de 500 étudiants adultes au sein de ses différents programmes de formation et cours sur mesure.

Campus ADN

Pour sa troisième année d'existence, le Campus ADN a ajouté un volet ateliers à sa programmation afin d'élargir sa formation à un plus large public.

Trois cohortes d'étudiants ont complété leurs études au Campus ADN au cours de la dernière année au sein des AEC *Design de niveau de jeu, Modélisation 3D orientée jeu vidéo et Animation 3D orientée jeu vidéo*.

Créé par les services de formation continue du Cégep du Vieux-Montréal et du Cégep de Matane, le Campus en arts et divertissement numérique (ADN) est situé au centre-ville de Montréal. Ce centre de formation offre des programmes pratiques permettant l'apprentissage des différents métiers du développement du jeu vidéo afin de répondre aux besoins très importants en main-d'œuvre qualifiée d'une industrie en pleine évolution.

Étudiants inscrits en formation continue

	Étudiants inscrits
Programmes conduisant à une AEC offerts à temps plein en présentiel	
Numérisation et archivage	17
Éducation spécialisée	36
Gestion de l'entreprise agricole	24
Design de niveaux de jeux	19
Animation 3D orientée jeu vidéo	15
Opération et contrôle de procédés industriels	19
Capture de mouvement	15
Programmes conduisant à une AEC offerts à temps plein et à distance	
Conseiller en sécurité financière (CVI)	31
Courtier immobilier résidentiel (CVI)	20
Sous-total	**196**
Programmes conduisant à une AEC offerts à temps partiel et à distance	
Conseils services financiers	110
Perfectionnement en architecture d'un réseau	81
Courtier immobilier	19
Inspection municipale en bâtiment et environnement	66
Conseiller en assurance et rentes collectives de personnes	26
Coordination d'équipe en milieu de travail	21
Sous-total	**323**
Total - Étudiants inscrits en formation créditable	**519**
Formation sur mesure (Services aux entreprises)	**247**
Grand total	**766**

Enjeu 4
Les ressources de l'organisation

Orientation
Primauté au développement et au mieux-être des ressources humaines de l'organisation dans un environnement professionnel en forte mutation.

Ressources humaines

Avec l'objectif de développer le sentiment d'appartenance, de créer des modèles pour les étudiants fréquentant l'établissement et d'identifier des ambassadeurs d'excellence, le cégep a initié la mise en évidence d'anciens remarquables. Des oriflammes ont ainsi été accrochées dans les couloirs accédant au hall d'entrée. Chacun présente un ancien étudiant du cégep ayant fait une carrière remarquable et désireux de témoigner de l'importance de son passage au Cégep de Matane. Pour cette première année, le mannequin de réputation internationale Ève Salvail, le maire de Rimouski Éric Forest, le producteur et réalisateur Vic Pelletier et la comédienne Marie-Thérèse Fortin ont accepté de se prêter à l'exercice.

Cette année encore, plusieurs activités de perfectionnement ont été proposées aux employés en réponse à l'évolution de nos systèmes informatiques, notamment l'implantation de différents modules du système de gestion CLARA, de l'enseignement et des champs d'expertise de nos ressources. Plus particulièrement, un atelier d'information a été organisé avec le syndicat des enseignants sur le processus de répartition de la tâche des enseignants et de nombreux employés ont participé à des activités de valorisation de la langue française. Par ailleurs, une conférence intitulée DU JE au NOUS! a été offerte à l'ensemble de personnel lors du déjeuner de la rentrée de janvier 2014. Cette conférence abordait de façon humoristique le thème de la responsabilisation.

La politique pour contrer le harcèlement et la violence a été revue avec le comité en place et les différents outils et mécanismes de prévention ont été mis à jour.

Dans la dernière année, le comité santé-sécurité a poursuivi activement ses travaux en lien avec le plan d'action jeunesse de la CSST, ce qui a permis, entre autres choses, de finaliser la sécurisation de l'ensemble des machines de l'établissement.

Le comité de qualité de vie a quant à lui tenu ses trois activités majeures annuelles, soit la Fête de la reconnaissance, la fête de Noël des enfants ainsi que le dîner de Noël. Et un fort taux de participation a été enregistré à chacune de ces activités.

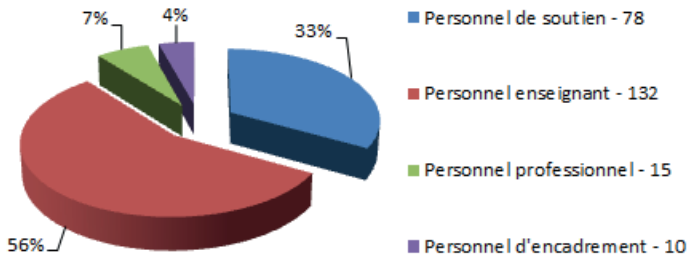

Ressources matérielles

En début d'année 2013, nous avons terminé le réaménagement du rez-de-chaussée du hall d'entrée afin d'en faire un lieu plus accueillant pour les étudiants et nos visiteurs. Dorénavant, les gens qui empruntent l'entrée principale du cégep se retrouvent dans un espace vivant, habité par les étudiants et nos anciens remarquables.

Nos programmes d'études constituent le cœur de notre mission. Nous avons donc poursuivi en cours d'année la planification du réaménagement des espaces dédiés à l'enseignement des programmes Soins infirmiers et Techniques de tourisme pour la rentrée d'automne 2014. Mûri et réfléchi en fonction des nouvelles tendances pédagogiques, ce projet reflète la démarche de recherche et d'excellence qui habite nos enseignants ainsi que le personnel de la Direction des services éducatifs et de la Direction des services administratifs. Ce projet a nécessité un investissement d'environ un million de dollars et près de 350 000 $ dollars pour l'achat de matériel spécialisé et d'équipements informatiques, réseautiques et audiovisuels.

L'accueil grandissant d'étudiants de l'extérieur de La Matanie génère une croissance de la demande de logement étudiant de proximité. Pour une seconde année consécutive, un promoteur privé a construit une troisième résidence privée sur des terrains voisins du cégep portant ainsi la capacité d'accueil de ses résidences à 72 places. Nous avons également fait appel à la population et créé un espace web où sont répertoriés les logements à louer à Matane. Le personnel du cégep peut ainsi accompagner plus efficacement nos futurs étudiants dans la recherche d'un logement.

Photographie : Daphnée Rouleau, Rémy Dussud, Roxanne Jobin

À titre d'Établissement Vert Brundtland et Cégep Vert, nous avons adopté au fil des ans un mode de gestion davantage tourné vers le développement durable et la protection de l'environnement tout en intégrant cette préoccupation à l'enseignement que nous offrons à notre population étudiante. Au cours de la dernière année, nous avons donc confié à la firme Ameresco Canada un mandat de réduction et d'optimisation de notre consommation d'eau et d'énergie, de même que l'amélioration de la qualité de l'air et de la fiabilité des systèmes de ventilation. Un volet de la démarche est également consacré à la sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement, à une utilisation rationnelle de l'énergie et au développement durable. Le programme d'efficacité énergétique proposé par Ameresco Canada inc. comprend l'optimisation de la ventilation du Centre d'activité physique et de la résidence, ainsi que l'amélioration du chauffage via l'installation de systèmes de récupération de la chaleur en résidence, de chauffe-eau pour du chauffage électrique hors pointe, de même que la mise en place de systèmes d'aérothermie et d'énergie solaire thermique. Lorsque mené à terme en septembre 2015, ce projet de 2,5 M$ nous permettra d'offrir à notre communauté collégiale un environnement éducatif plus vert et plus sain, tout en générant une réduction de nos coûts énergétiques qui nous fera bénéficier d'une capacité financière accrue pour soutenir notre enseignement. L'institution collégiale récupérera son investissement sur une période de 9,58 années grâce à des économies d'exploitation annuelles récurrentes de 218 000 $ par année.

Ressources financières

Le dernier exercice financier du Cégep de Matane s'est soldé par un déficit budgétaire de 480 211 $. Au cours de la dernière année, les surplus financiers générés par nos services autofinancés n'ont pas couvert un déficit important à l'enseignement initial.

Réinvestissement en éducation

La somme de 180 734 $ a été allouée par le ministère au cégep en 2013-2014 dans le cadre du réinvestissement provincial en éducation. Augmenté d'une partie du solde reporté des années précédentes s'élevant à 10 921 $, ce réinvestissement a permis au collège de concrétiser différents projets en lien avec les axes définis d'interventions prioritaires de notre plan stratégique en ayant recours à un budget potentiel de 191 655 $. Les projets réalisés en cours d'année totalisent donc 177 872 $ et des revenus de13 783 $ ont été reportés au budget de l'année subséquente.

Mise en œuvre du Programme de développement professionnel : volets évaluation et perfectionnement	76 389 $
Appropriation de systèmes de gestion informatisée : gestion documentaire, approvisionnements, Clara, exploitation du téléenseignement	44 486 $
Mise en œuvre d'activités en lien avec la protection de l'environnement et le développement durable, notamment la gestion des matières résiduelles	1 012 $
Soutien à Groupe Collegia	6 802 $
Programme de sécurisation des machines	49 183 $

Loi 100

Au terme de son année financière, le cégep a déposé auprès du ministère un plan de réduction de la taille de ses effectifs conformément aux lignes directrices émises dans le cadre de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Loi 100).

Dans ce même cadre, notre établissement a transmis à l'intérieur du rapport financier annuel (RFA) ses dépenses en publicité, déplacement et formation de nature spécifiquement administrative, soit pour son administration générale ainsi que pour la gestion de ses ressources humaines, financières et matérielles.

Ces rapports indiquent que le cégep a poursuivi son plan de réduction des dépenses administratives et de réduction de la taille de son personnel. Au terme de la quatrième et dernière année du plan en 2013-2014, le cégep aura atteint et dépassé les objectifs de réduction de 25 % préalablement fixés au départ de l'exercice par le ministère.

Résultats de l'exercice financier terminé le 30 juin 2014

	Enseignement régulier $	Formation continue $	Services auxiliaires et autres $	Total $
Revenus				
Résultats de l'analyse du ministère de l'année antérieure	13 096	431		13 527
MESRST - Transfert pour l'exercice courant	12 282 045	1 451 473		13 733 518
MESRST - Subventions liées la réforme	(2 810)			(2 810)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		319 541		319 541
Autres organismes du gouvernement du Québec	142 872	300 621		443 493
Subventions du gouvernement fédéral	20 151		558 468	578 619
Autres organismes	67 545	5 500	59 903	132 948
Droits d'inscription et de scolarité	106 789	195 667		302 456
Ventes de biens et services	20 086	233 635	305 168	558 889
Locations	21 824	990	787 593	810 407
Autres revenus	138 914		42 867	181 781
Total	**12 810 512**	**2 507 858**	**1 753 999**	**17 072 369**
Charges				
Salaires et avantages sociaux	11 295 392	1 789 708	299 777	13 384 877
Coûts de convention	486 203			486 203
Communication et informations	366 565	104 688	41 807	513 060
Fournitures et matériel	904 710	99 282	48 426	1 052 418
Services, honoraires et contrats, locations	918 906	103 942	932 054	1 954 902
Autres dépenses	93 989	66 168	963	161 120
Total	**14 065 765**	**2 163 788**	**1 323 027**	**17 552 580**
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges avant imputation	(1 255 253)	344 070	430 972	(480 211)
Imputation	(617 000)	275 000	342 000	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges après imputation	(638 253)	69 070	88 972	(480 211)

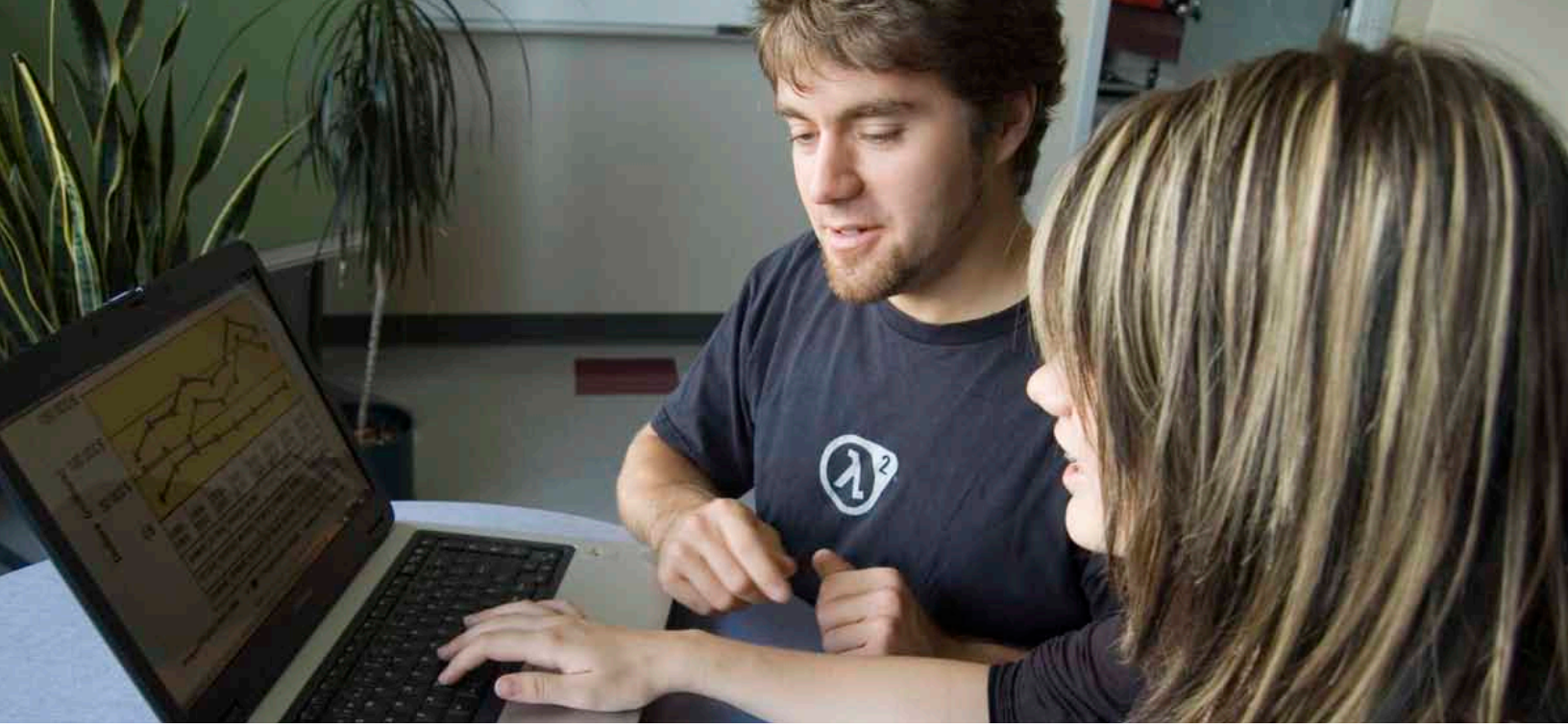

Photographie : Marc-André Fréchette

Fondation du Cégep de Matane

La Fondation du Cégep de Matane joue un rôle important au sein de la communauté collégiale matanaise, notamment en soutenant la navette taxi cégep-centre-ville, en appuyant des projets éducatifs et en présentant le Gala des réussites. Au cours de l'année 2013-2014, la fondation a retourné à la communauté collégiale 49 687 $.

Sommes retournées à la communauté

	2013-2014
Gala des réussites	
Excellence académique	5 500 $
Technicien par excellence	3 000 $
Engagement étudiant	2 000 $
Louis-David-Michaud	1 000 $
Skytech Communications (Informatique)	1 500 $
Technicien par excellence Télécommunication de l'Est	500 $
Technicien par excellence Groupe PVP	500 $
Excellence Rodrigue-Tremblay pour études universitaires dans une université québécoise	5 000 $
Sous-total	**19 000 $**
Projets éducatifs	4 500 $
Accueil	1 500 $
Soutien	500 $
Sous-total	**6 500 $**
Total des bourses	**25 500 $**
Projets communautaires	
Navette-Taxi cégep centre-ville	18 187 $
Éoles - Activités sportives intercollégiales	2 000 $
Centre virtuel Sainte-Anne-des-Monts	4 000 $
Sous-total	**24 187 $**
Grand total	**49 687 $**

Enjeu 5
La recherche et le développement

Orientation
Concentration des efforts de recherche et de développement de façon à caractériser nos expertises et en réinvestir les fruits dans notre offre de formation, dans la prestation des services et dans le réseau économique régional.

Le plan d'action et les stratégies que nous avons mises de l'avant pour favoriser les activités de recherche et de développement en pédagogie appliquée et en développement disciplinaire génèrent des résultats concrets. Au cours de la dernière année, seize enseignants des programmes Animation 3D et synthèse d'images, Intégration multimédia, Informatique, Tourisme, Photographie et Électronique ont collaboré à la réalisation de projets de recherche en collaboration avec le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique.

Mais voici d'autres retombées générées par ce centre de recherche appliquée pendant la dernière année et pour lequel nous avons à nouveau déposé une demande de reconnaissance comme Centre collégial de transfert de technologie auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Centre de développement et de recherche en imagerie numérique

Le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) est un organisme sans but lucratif créé par le cégep en 2007 afin d'accompagner l'industrie de l'imagerie numérique dans son développement. Il offre à cette industrie de pointe des services de recherche, de l'aide technique et des formations spécialisées.

- Recherche
  - Amélioration et hybridation des systèmes de capture de mouvements
  - Amélioration et automatisation des pipelines de production
  - Diversification dans l'utilisation des systèmes de capture de mouvements
  - Réalité virtuelle et augmentée
  - Outils pédagogiques

- Aide technique
  - Utilisation et optimisation des techniques de capture
  - Productions commerciales à haute valeur ajoutée

- Formations spécialisées
  - Capture de mouvements (AEC développée et offerte en collaboration avec Groupe Collegia)
  - Réalité augmentée et virtuelle
  - Pipeline de production

Voici le bilan de la deuxième année d'opération du centre de recherche.

Développement

- Démarrage de huit projets de recherche et de développement.
- Emploi d'une quinzaine d'experts permanents, notamment un directeur général, une directrice scientifique, une chargée de projet et une responsable du développement des affaires.
- Préparation de la demande de reconnaissance comme Centre collégial de transfert de technologie déposée au MERST par le cégep.
- Rédaction d'une planification stratégique 2014-2019.
- Mise en place d'un régime de rentes simplifié et d'un programme d'assurances collectives pour les employés.

Budget

- Revenus autonomes 914 792 $
- Revenus du financement régional 142 250 $
- Surplus budgétaire 102 187 $

Retombées

- Nombre de projets 12
- Nombre de clients de l'Est-du-Québec 4
- Nombre de clients de l'extérieur de la région 5
- Volume d'affaires en cours 850 000 $
- Nombre de nouvelles technologies 21
- Nombre de publications 8
- Nombre de communications 19

Implication des enseignants en recherche (16)

- Animation 3D et synthèse d'images 5
- Intégration multimédia 5
- Tourisme 2
- Informatique 2
- Électronique industrielle 1
- Photographie 1

Présence des étudiants

Accueil de 37 stagiaires provenant de six programmes

- Animation 3D et synthèse d'images 18
- Intégration multimédia 3
- Tourisme 1
- Informatique 11
- Électronique industrielle 2
- Autre 2

Retombées dans l'enseignement

- En formation initiale
  - 22 cours intégrant de nouvelles activités de formation
  - 13 formations avec les équipements ont touché 486 étudiants

- En formation continue
  - Développement d'une AEC de spécialisation en Capture de mouvements
  - 15 étudiants diplômés

Visites

- Visites éducatives
  - 16 activités tenues pour des établissements scolaires
  - 7 activités organisées pour des partenaires internationaux

- Visites d'affaires
  - 12 visites organisées pour des entreprises et des centres de recherche
  - 10 visites réalisées pour des organismes régionaux

Diplômés du cégep en emploi

- Embauche de neuf diplômés du cégep.

Photographie : Jean-Marc Phillion

Clientèle étudiante

Provenance des demandes d'admission en formation initiale

• Automne 2013

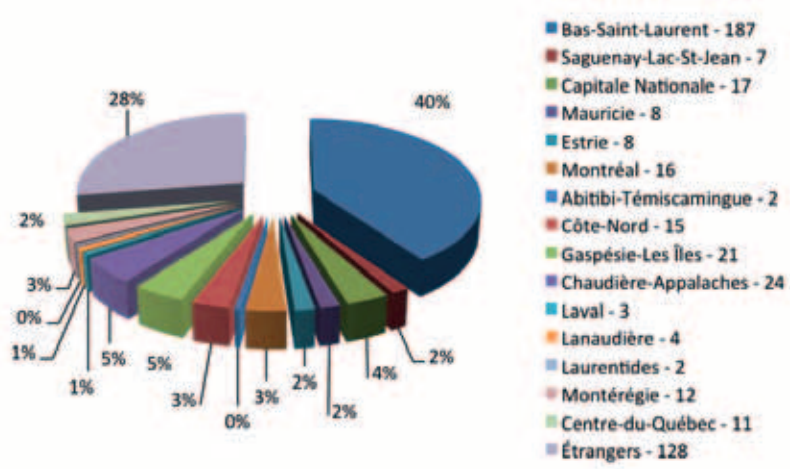

• Automne 2014

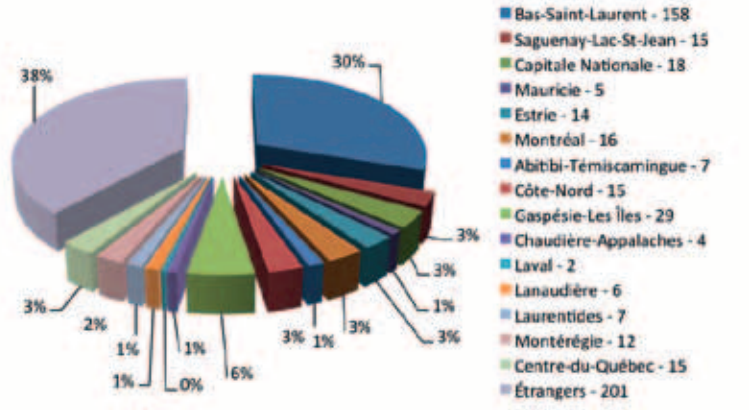

Demandes d'admission en formation initiale

	A12	A13	A14
Programmes préuniversitaires			
Session d'accueil et d'intégration	33	29	
Session de transition	6	11	
Tremplin DEC			37
Sciences de la nature	24	16	16
Sciences humaines	42	56	45
Arts et lettres, profil Création multidisciplinaire	3	5	4
Sous-total préuniversitaire	**108**	**117**	**102**
Programmes techniques			
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	8		
Soins infirmiers	57	65	45
Techniques d'aménagement et d'urbanisme	12	17	15
Technologie de l'électronique industrielle	17	21	23
Techniques de comptabilité et de gestion		4	1
Techniques de tourisme	45	80	84
Techniques de l'informatique	24	48	39
Photographie	69	57	51
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	86	93	124
Techniques d'intégration multimédia	41	41	42
Sous-total technique	**359**	**426**	**424**
Total	**467**	**543**	**526**

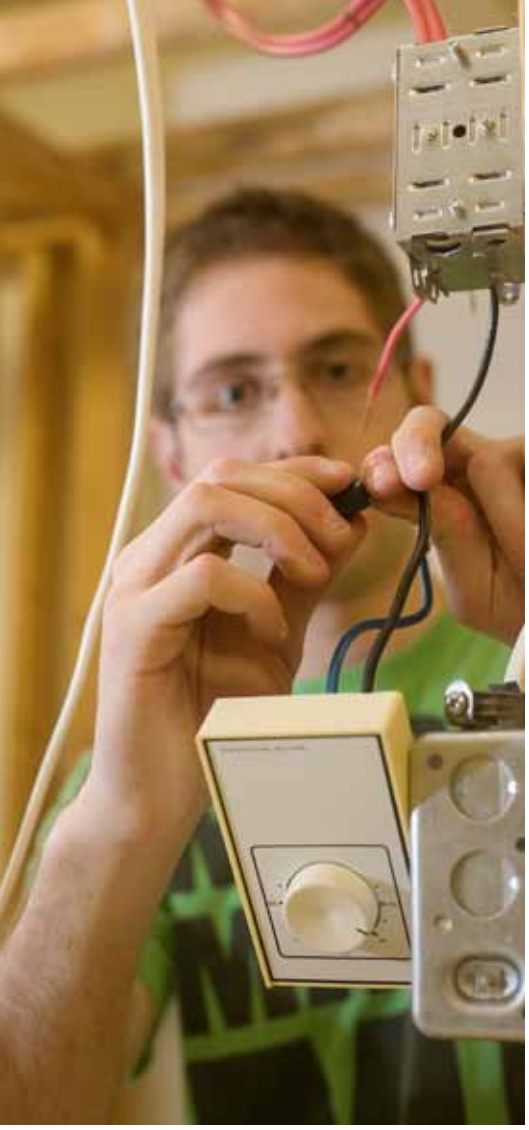

Photographie : Jonathan Duval, Olivier Houle

Étudiants inscrits en formation initiale

	Étudiants inscrits Automne 2010	Étudiants inscrits Automne 2011	Étudiants inscrits Automne 2012	Étudiants inscrits Automne 2013
Programmes préuniversitaires				
Sciences de la nature	52	49	36	28
Sciences humaines	89	61	63	73
Arts et lettres	12	19	12	0
Sous-total	**153**	**129**	**111**	**101**
Programmes techniques				
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	9	8	5	1
Soins infirmiers	53	57	62	67
Techniques d'aménagement et d'urbanisme	19	7	10	10
Technologie de l'électronique industrielle	37	29	30	30
Techniques de comptabilité et de gestion	0	1	0	0
Techniques de tourisme	27	42	42	59
Techniques de l'informatique	29	35	36	43
Photographie	90	88	82	75
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	115	132	126	117
Techniques d'intégration multimédia	53	45	45	59
Sous-total	**432**	**445**	**438**	**461**
Session d'accueil et d'intégration	16	27	21	
Session de transition	6	8	2	
Tremplin DEC				30
Sous-total	22	35	23	30
Total	**454**	**480**	**461**	**592**
Centre matapédien d'études collégiales				
Sciences humaines		33	27	47
Techniques de réadaptation physique		20	30	43
Sous-total		**53**	**57**	**90**
Grand total	**607**	**662**	**629**	**682**

Prêts et bourses

	Cégep de Matane	Centre matapédien d'études collégiales
Cas soumis	271	89
Prêts consentis	223 (82 %)	74 (83 %)
Refus	48 (18 %)	15 (17 %)
Bourses consenties	155 (57 %)	44 (49 %)
Total des prêts et bourses	**1 121 259 $**	**285 747 $**
Moyenne par élève		
Prêts	2 209 $	1 949 $
Bourses	4 055 $	3 216 $
Aide totale	2 966 $	2 422 $

Photographie : Josiane Brulotte, Roseline Leblanc

Étudiants fréquentant le Cégep de Matane en 2013-2014

Formation initiale*	
- Cégep de Matane	592
- Centre matapédien d'études collégiales (CMEC)**	90
Sous-total	**682**
Formation continue	
- Temps plein crédité	196
- Temps partiel crédité	323
Sous-total	**519**
Total	**1 201**

* Données au 20 septembre 2013

** Le CMEC accueillait 148 étudiants dont 90 dans les programmes du Cégep de Matane

Provenance des étudiants inscrits en formation initiale à l'automne 2013

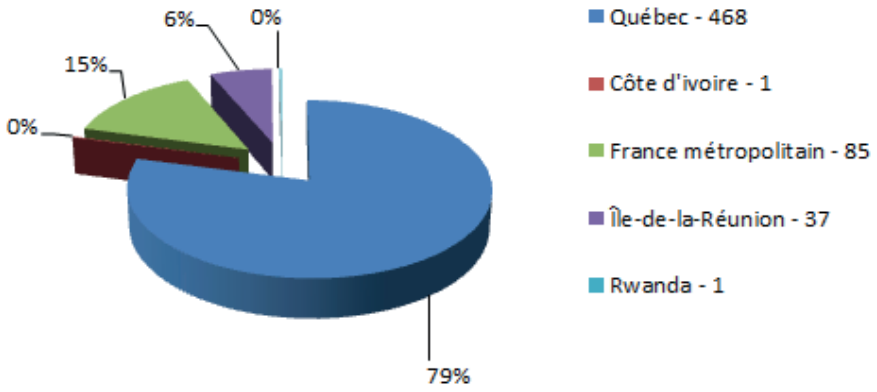

Répartition des étudiants étrangers par programme en formation initiale à l'automne 2013

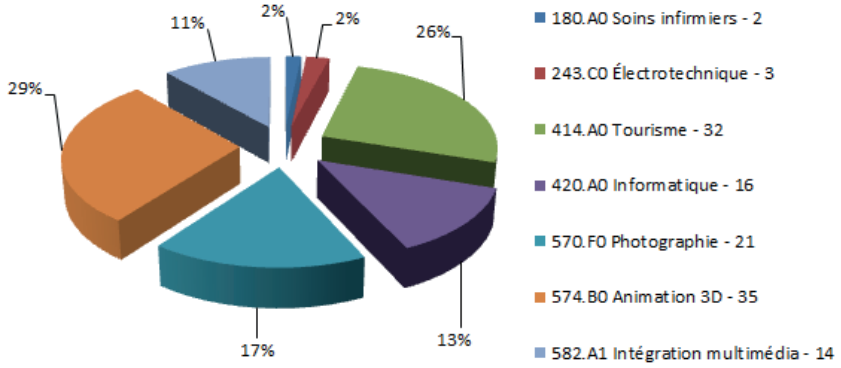

Photographie : Andrée-Anne Savoie

Taux de réussite de l'épreuve uniforme de langue française	
A-2013	65 %
H-2014	80,3 %
Total général	76,7 %

Taux moyen de réussite des cours par programme par session	
Automne 2013	88,43 %
Tremplin DEC	70,63 %
Soins infirmiers	91,94 %
Sciences de la nature	98,84 %
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	83,93 %
Technologie de l'électronique industrielle	89,45 %
Sciences humaines	90,50 %
Techniques de tourisme - Mise en valeur de produits touristiques	92,47 %
Techniques de l'informatique - Informatique de gestion	89,10 %
Photographie	86,90 %
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	87,68 %
Techniques d'intégration multimédia	88,43 %
Hiver 2014	90,37 %
Tremplin DEC	75,52 %
Gestion et exploitation d'entreprise agricole - spéciation productions animales	100 %
Soins infirmiers	94,44 %
Sciences de la nature	96,47 %
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	100 %
Technologie de l'électronique industrielle	94,72 %
Sciences humaines	95,36 %
Techniques de tourisme - Mise en valeur de produits touristiques	92,76 %
Techniques de l'informatique	91,96 %
Photographie	90,41 %
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	88,92 %
Techniques d'intégration multimédia	90,37 %

Étoiles de la réussite

Distinctions académiques

Prix du Lieutenant-Gouverneur
Jessica Pelletier, étudiante en Sciences humaines,
Vincent Noël-Boivin, étudiant en Soins infirmiers

Bourse d'excellence Rodrigue-Tremblay pour études universitaires - Cégep de Matane
Valérie Savard, étudiante en Sciences humaines

Médaille d'excellence académique du Gouverneur général du Canada
Maxime Desjardins, étudiant en Sciences de la nature

Bourses Louis-David-Michaud
Élora Goudreault, étudiante en Sciences de la nature
Frédérique Anctil, étudiante en Sciences humaines

Bourses Excellence académique Desjardins

» Tourisme - Tracy Saint-Amand
» Aménagement du territoire et urbanisme Catherine Fortin-Lamarre
» Sciences de la nature - Maxime Desjardins
» Sciences humaines - Frédérique Anctil
» Soins infirmiers - Lisa L'Italien-Doucet
» Électronique industrielle - Mike Sergerie
» Informatique - Karen Pelletier
» Photographie - Claire Trenteseaux
» Animation 3D et synthèse d'images - Marie-Ève Bélanger
» Intégration multimédia - Jennifer Gauvert
» Groupe Collegia - Guillaume Bois

Bourses Technicien par excellence

» Tourisme - Tracy Saint-Amand
» Aménagement du territoire et urbanisme - Sébastien Blais Dumais
» Soins infirmiers - Sandra Blanchette
» Électronique industrielle - Jordan Fiset
» Informatique - Karen Pelletier
» Photographie - Alice Boutten
» Animation 3D et synthèse d'images - Julien Coll
» Intégration multimédia - Jennifer Gauvert

Bourses d'engagement vie étudiante Desjardins

» Engagement vie étudiante Marquis automobile - Davy Rivière
» Engagement vie étudiante Taxi Matane - Daphée Rouleau
» Engagement vie étudiante Terexcavation Grant - Mike Richard
» Engagement vie étudiante Constructin CEG - Élie Araboux

Bourse OMHSLJ

Andréanne Fournier, étudiante en Soins infirmiers

Bourse de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Valérie Dionne, étudiante en Aménagement du territoire et urbanisme

Bourse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Nicholas Lepage, étudiant en Soins infirmiers

Bourse Omnivox (Skytech Communications inc.)

David Turcotte et Marc-Olivier Deschênes, étudiants en Informatique

Prix Excellence de la langue française COOP du Cégep de Matane

Maxime Desjardins, étudiant en Sciences de la nature

Photographies : Amélie Daudelin, Kathy Pomerleau

Distinctions socioculturelles

Atelier de cuisine
Davy Rivière, Élie Araboux.

Bénévoles - Cégeps en spectacle
Alyssa Yagci, Davy Rivière, Elie Araboux, Jérémie Morneau, Julien Coll, Pascal Beaulieu, Sandy François, Sébastien Tremblay, Stéphanie Gauthier, Vicky Melfort.

Club de jeux de rôles
Ariane St-Pierre, Christian Hudon, Cyprien Degeorge,David Lord, Dominique Daniel Lebreux. Elie Michot. Emeline Lebon, Florent Robineau, Jessé Briand, Jonathan Perreault, Malo Mastane, Marc-André Bouffard, Marc-Étienne Roy-Dubuc, Marc-Olivier Dechênes, Maxime Vaillancourt, Pierre-Olivier Roy, Raphaël Saint-Germain, Rosalie Dubois Daigle, Thomas Colmé.

Club Électro
Alex Pelletier, Alexandre Noël, Maxime Pelletier.

Club informatique
Conseil exécutif :
Christian Hudon, Dominic Desjardins Côté, Frédérick Fournier Gaumond, Pierre-Olivier Roy, Roger Roy.
Membres :
Alex Thériault Pineault, Alexandre Corbin, Benjamin St-Laurent, Félix Tran, Gabriel Lambert-Angers, Hugo Ducasse, Jean-Michel St-Pierre, Jeffrey Dubé, Jean Baptiste Frêné, Jérôme Morissette, Jonathan Gasse, Jonathan Perreault, Marc-Olivier Grenier, Michael Dallaire, Nicolas Dion, Nicolas Veilleux, Pierre-Olivier Genest, Quentin Beniken, Sabryna Lévesque, Samuel Dionne, Samuel Rainville, Steeve Michaud, Thomas Roussos.

Club JEEP
Davy Rivière, Elie Araboux, Jessica Toucoula, Kathy Hermandez-Valencia, Loïc Pierre, Marie Pier Descharnais.

Club plein air
Caroline Côté-Blais, Hubert Marret-De Gretry, Jean Le, Jérémy Rigault, Jessica Pelletier, Jordan Fiset, Loïc Pegliasco, Manuel Brousseau, Mohamed Lounes, Olivier Larocque, Philippe Imbeault, Sarah Vivian, Stéphanie Quintin.

Comité d'accueil
Ambre Métivier, Amélie Daudelin, Carol Harrison, Davy Rivière Elie Araboux, Frédérique Anctil, Jean-Simon Gauthier, Jérémie Morneau, Jessica Toucoula, Jonathan Grondin, Julien Coll, Léa Delacotte, Loïc Pierre, Manuel Brousseau, Marie Bonneau, Philippe Bernard, Régis Fontaine, Samuel Cadieux, Stéphanie Gauthier, Valérie Lefrançois, Vicky Melfort.

Comité de décors
Fabien Kaci, Lauren Degrain, Océane Gloris.

Concours Chapeau, les filles!
Kathy Pomerleau, étudiante en Photographie.

Conseil d'administration Coop du cégep
Bertrand Bernard, Félix Thibeault, Loïc Pierre, Mélanie Desjardins, Vanessa Fournier-Charest, Vianney Boivin, Vincent Noël-Boinvin.

Ligue d'improvisation
Bruno Langlois, Geneviève Vallée, Guillaume Labrecque, Guillaume Morin, Louis-Philippe Cloutier, Marc-Olivier Deschênes, Olivier Baronet, Qian Gagné, Régis Fontaine, Robin Pruchon, Samuel Cadieux, Sébastien Tremblay, Simon Inkel, Thomas Roussos, Vicky Melfort.

Marathon d'écriture intercollégial
Edena Villegas, Léa Delacotte.

Rési-Aidants
Ambe Métivier, Davy Rivière, Jessica Toucoula, Loïc Pierre.

Troupe de théâtre Les pieds nus
Charlène Lapel, Davy Rivière, EmmieThérault, Élodie Aubut-Marquis, Jonathan Grondin, Marie-Pier Desharnais,, Mohamed Lounes, Pamela Arcand.

Distinctions sportives

24 heures du Mont-Castor
Betty Bogaert, Hubert Marret-De Gretry, Jérémy Rigault, Jessica Pelletier, Julien Mongereau, Julien Naumann, Karolanne Roy, Olivier Larocque, Sabrina Martel, Stéphane Quintin.

Club de Hockey-boule
Alex Pelletier, Alexandre Noël, Charlotte Nadeau Ouellette, David-Simon Houle, Dominic Lafleur, Jérémie Morneau, Julien Mongereau, Lucas Le Dioré, Pascal Beaulieu, Sabrina Martel, Samuel Rousseau, Vincent Ducharme.

Club de paintball
Alex Pelletier, Guillaume Labrecque, Jean-Philippe Tanguay, Kenny Ouellet, Keven Blanchette, Marc-Antoine Couture, Maxime Pelletier, Mike Richard, Nicolas Coulombe, Valérie Roxanne Dubé.

Équipe de hockey sur glace
Alex Pelletier, Alexandre Noël, Jean-François Ouellet, Julien Sturn-Aubert, Mathieu Nadeau, Mike Sergerie.

Code de déontologie

En 2013-2014, aucun cas de manquement aux règles d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été relevé.

Préambule
Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. Définitions

Dans le présent Code les mots suivants signifient :
- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de Matane;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. Objet

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :
- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. Champ d'application

Tout administrateur est assujetti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. Obligations des administrateurs

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :
- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêt pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :

a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Photographie : Claire Laquay, Meggie Després

Photographie : Camille-Marie Marciano, Myriam Létourneau

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur. Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. Conseiller en déontologie

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. Conseil de discipline

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Photographie : Jessica Déziel, Josianne Pelchat, Wendy Parisé

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 1er janvier 1998.

ANNEXE « A »

Règles relatives à la divulgation et à la diffusion de renseignements et d'informations du conseil d'administration

1. Objet

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'accessibilité et la diffusion des documents du conseil d'administration

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
- lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'obligation du membre de préserver la confidentialité d'un document

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujetti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. La divulgation des décisions du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et à l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. Le caractère des délibérations du conseil d'administration

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé.

En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujettit le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.

ANNEXE « B »

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges

d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12. . . .

En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1. Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) Article 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- s'abstenir de voter;
- après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression « lien d'emploi » au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- lien d'emploi :
  toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- catégorie d'employés :
  les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- condition de travail :
  tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) Article 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges

d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

ANNEXE « C »

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :
12. Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

. . .

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collège doit prendre une décision, « les intérêts directs ou indirects » de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêts du collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

- Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive « une activité économique organisée à caractère commercial ou non ». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.

Photographie : David Plourde, Khalil Mohamed Aaouatif

Ce rapport annuel est une production du Service des communications et de l'information

Édition et rédaction
Brigitte Lavoie
Responsable du Service des communications et de l'information

Éditique et infographie
Maryse Labrie
Technicienne en arts graphiques

Photographie de la page couverture : David Guillemette, Sammy Fortin

CÉGEP DE MATANE
› Partagez nos passions!

Photographie : Camille-Marie Marciano, Myriam Letourneau